

BTS ASSURANCE

EPREUVE	CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES (U6)
	Objectifs : Évaluer la capacité du candidat à : • Mener des missions et des analyses à caractère professionnel. • Mobiliser les connaissances et les compétences décrites dans le référentiel de certification dans un contexte professionnel. • S'adapter et à réagir positivement à des situations professionnelles réelles ou susceptibles d'être vécues en milieu professionnel. • Démontrer son implication dans les activités relevant du secteur. • Valoriser son expérience professionnelle

VOIE/ FORMATION RUBRIQUES	CANDIDATS SCOLARISÉS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT	CANDIDATS SALARIÉS SCOLARISÉS HORS CONTRATS FORMATION CONTINUE
MODALITÉS DE CERTIFICATION		
Forme de l'épreuve	Ponctuelle Orale	Ponctuelle Orale
Nombre de situation(s) d'évaluation	1	1
CONFORMITÉ DU DOSSIER		
Nombre de documents supports	1 dossier d'activités professionnelles	1 dossier d'activités professionnelles
Composition du dossier d'évaluation	*1 tableau récapitulatif des activités professionnelles. *La ou les lettre(s) de mission définissant les objectifs et les modalités du stage et les tâches confiées à l'étudiant. *2 fiches descriptives de projets professionnels appliqués. *Certificats de stages.	*Document de 5 pages max sans annexes décrivant les activités professionnelles caractéristiques du diplôme. *Certificats d'activités professionnelles (certificat de travail ou attestation de l'employeur...)
DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE		
Durée de l'épreuve	30 mn	30 mn
Déroulement de l'épreuve	L'épreuve est organisée en 2 phases : *Phase 1 : Exposé du candidat (max 15 mn) Il fait une brève synthèse de ses activités, puis présente l'élément du dossier qu'il a choisi soit un PPA, soit une activité (caractéristiques, démarche, étapes du traitement, résultats obtenus...). Il peut le cas échéant, avoir recours aux documents ayant servi de supports à la réalisation du dossier.	

	NB : Le candidat a la possibilité de présenter son travail sur <i>Powerpoint</i>.	
	*Phase 2: Entretien avec le candidat (max 15 mn)	
	Le questionnement portera sur :	
	- les points de l'exposé ayant retenu l'attention de la commission, - si nécessaire, des points de compétences ou de connaissances, en rapport avec les activités professionnelles du dossier.	
COMMISSION D'INTERROGATION		
Composition de la commission	Un professeur dispensant l'enseignement professionnel U5 « Techniques d'assurance » (ou à défaut 1 enseignant ou 1 formateur intervenant sur les unités U3 « EEJM » ou 4 « CGRC »), et *obligatoirement un professionnel du secteur.	
	NB : Si le professionnel est empêché, il peut être remplacé par un enseignant ou formateur qui n'a pas eu le candidat en formation.	
Évaluation	Les commissions d'interrogation utiliseront la grille d'évaluation (annexe VIII). Seront évaluées chez le candidat : ses qualités de technicité , d'analyse des situations professionnelles, d'adaptabilité et de réactivité, de communication orale . NB : Les interrogations seront précédées d'une réunion de concertation, suivies d'une réunion d'harmonisation.	
STAGES EN ENTREPRISE		
Durée	12 semaines en période scolaire, réparties sur l'ensemble de la formation. Une période de 4 semaines consécutives minimum est placée en première année.	12 semaines réparties indifféremment sur l'ensemble de la formation.
Contexte (type d'organisation)	Sociétés d'assurance, Mutuelles, Agences, Courtiers, Banques, Sécurité sociale, Bancassurances...dès lors que les activités décrites dans le référentiel de certification du domaine professionnel puissent être exercées.	
Lien avec l'épreuve	Le stage permet au candidat de : *compléter sa formation par l'expérience des pratiques professionnelles correspondant aux compétences décrites dans le référentiel, *acquérir les qualités relationnelles, des attitudes, des comportements	

	professionnels et de développer le sens des responsabilités par l'adaptation aux réalités et aux exigences de l'emploi.	
CONDITIONS DE VALIDITÉ		
Absence du candidat à une épreuve ou sous-épreuve	Article D643-24 le diplôme ne peut lui être délivré. Toutefois, l'absence d'un candidat à une épreuve pour une cause de force majeure dûment constatée est sanctionnée par la note zéro.	
Absence de dossier ou dossier non conforme	Cas de non-conformité (Arrêté du 22 juillet 2008 / BO n°32 du 28 août 2008) : La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention non valide à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré	
Absence de certificat de travail ou d'attestation de stage		
Certificat (s) ou attestation (s) non visé (es) ou non signé (es) par des personnes habilitées		
Durée de stage ou de l'activité salariée insuffisante	La durée du stage peut être réduite à 8 semaines minimum par décision du recteur de l'académie : *pour des raisons de force majeure dûment constatée, dans le cas d'une décision d'aménagement de la formation ou d'une décision de positionnement ; *pour les candidats admis à suivre une formation en un an ou admis directement en 2 ^{ème} année de BTS.	
Absence de fiches descriptives	l'étudiant est prévenu du problème au plus vite. Il devra fournir les pièces manquantes avant une date donnée. Sinon, il ne passera pas l'épreuve.	Pas de fiches descriptives, (voir composition du dossier au début).
Fiches descriptives de projet incomplètes		A défaut de certificat de travail, ce dernier sera exceptionnellement, remplacé par un certificat de stage.
Conformité de l'entreprise	Le choix de l'entreprise ou de l'organisation d'accueil doit satisfaire aux activités décrites dans le référentiel de certification du domaine professionnel. Dans le cas contraire, l'épreuve correspondante ne pourra être validée.	
Doutes sur la validité du dossier	Arrêté du 22/07/2008... Le jury interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention non valide est portée à l'épreuve ».	

!- !- !- !- !- !- !- !- !- !- !- !- !